



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-85

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 07 août 2018, le SIAH a signé un marché public avec le groupement d'entreprises TELEREP (mandataire) / VOTP (cotraitant) relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL.

À l'issue des travaux, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de réajuster notamment le linéaire de chemisage continu de diamètre 200 et le linéaire de pistes d'accès réalisés.

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public, selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux (tranche ferme + tranche optionnelle non affermie) : 933 299,50 €
- Montant HT initial des travaux (tranche ferme) : 458 775,50 €
- Montant HT de l'avenant 2 : - 5 404,30 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux (tranche ferme) : - 1,18 %
- Nouveau montant HT du marché : 453 371,20 €

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

Compte tenu de la diminution du prix du marché, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une diminution du montant du marché de - 5404,30 € HT, soit moins 1,18 %,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.